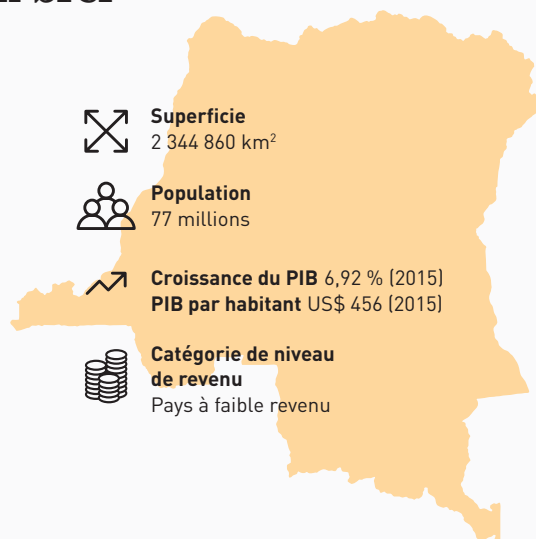




## 1. Contexte du pays

Ces dernières années, le pays a fait des progrès considérables dans certains secteurs clés du développement. Le changement de mandat de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) au moyen de la résolution du Conseil de sécurité 2098, la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba ainsi que les opérations militaires conjointes entre les forces gouvernementales et celles de la Mission ont permis de limiter les activités criminelles des rebelles armés et de rétablir l'autorité de l'État. La sécurité demeure néanmoins un des principaux défis pour le pouvoir politique et exécutif. Les avancées sur le plan socio-économique sont par ailleurs confirmées par une macro-économie stable et une croissance de 6,92 % (2015). L'inflation s'est élevée en 2015 à 0,74 % – son taux le plus bas depuis l'indépendance du pays – et la monnaie nationale reste stable. En 2015, le pays est passé du 186<sup>e</sup> au 176<sup>e</sup> rang selon l'IDH. Les dépenses publiques sociales ont occupé une place plus importante dans le budget de 2015, la part de la santé s'étant élevée à 9,01 %, contre 6,8 % en 2014. L'éducation est devenue le premier poste de dépense du budget de l'État et mobilise près de 15 % des ressources nationales. Ceci explique la hausse du taux de scolarisation net, qui est passé de 51,7 % en 2001 à 80,4 % en 2014. Le taux de prévalence du VIH est passé de 5,0 % en 1990 à 1,2 % en 2015. Les principaux partenaires ayant participé à l'enquête sont la Banque mondiale, les États-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Union Européenne, l'Allemagne, la Banque africaine de développement (BAD) et la Chine.

### En bref

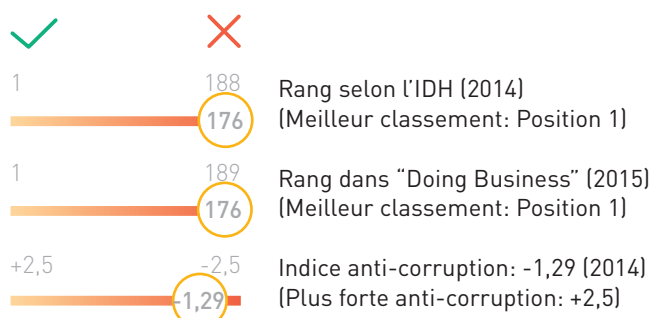


### Indices clés de développement:

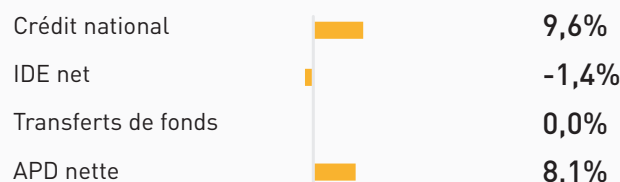


APD / Formation de capital  
33,8 % (2014)

APD par habitant US\$ 32 (2014)



### Ressources (% Produit intérieur brut)



### Défis majeurs de développement

La RDC a accompli des progrès notables en matière d'élaboration de politiques et de gouvernance et le pays a d'ailleurs conservé sa place parmi les 10 pays les plus réformateurs dans le monde, selon le rapport de satisfaction de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). De plus, la RDC a gagné trois places dans le classement « Doing Business » en 2015 grâce à une meilleure conjoncture des affaires. La réforme des finances publiques a permis de faire passer les ressources intérieures de 14,58 % du PIB en 2014 à 16,09 % du PIB en 2015. En outre, le pays a été classé 6<sup>e</sup> en matière de création de possibilités économiques. Cependant, l'incertitude liée à l'organisation des prochaines élections entraîne depuis janvier 2015 une instabilité grandissante dans certaines institutions publiques, ce qui pourrait conduire à un ralentissement de la croissance économique et menacer la gouvernance démocratique.

## 2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

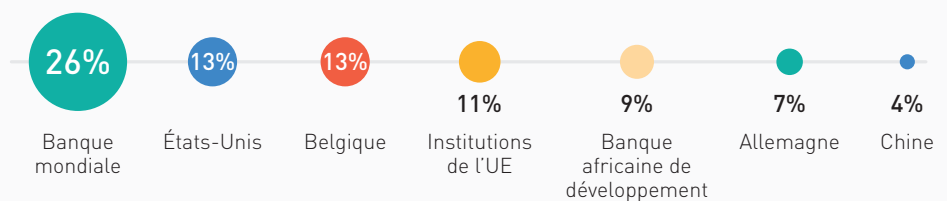
### A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

La Vision « RDC 2035 », qui constitue le plan de développement du pays sur le long terme, s'accompagne d'une stratégie de développement à moyen terme pour 2010-2015 – le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) – et à présent du DSCR II. Ce document comprend un cadre commun pour

la planification, le suivi et l'évaluation et précise par ailleurs les responsabilités de l'ensemble des parties prenantes sur les plans technique et politique. La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par un Programme d'action prioritaire et d'autres documents connexes. Le gouvernement a par la suite adopté un Plan d'action pour 2012-

2016, ainsi qu'un programme de reconstruction. Ces documents constituent un ensemble d'outils de planification et d'intervention stratégique sur lesquels il conviendrait que les partenaires au développement et les autres parties prenantes basent leurs contributions. Il n'existe pas de réelle politique en matière de partenariat.

### Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



**Oui**  
Participation au suivi  
2014



**Non**  
Existence d'une politique  
nationale de coopération

### B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

La RDC se mobilise dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : le pays a participé à l'enquête de suivi de 2014 et a organisé des ateliers consacrés aux partenariats dans le cadre du Partenariat mondial, du New Deal et des mécanismes de gestion en faveur du financement public du développement. En 2011, la RDC a lancé des consultations dans la perspective de la réforme de la coordination et des modèles de gouvernance du financement public du développement (FPD). Il n'existe cependant pas pour l'heure de structure de haut niveau officielle permettant au gouvernement, à la société civile et aux autres partenaires de se réunir afin de débattre des politiques liées au FPD. Sur le plan technique, le gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux ont recours aux groupes thématiques dans le cadre des débats techniques, mais certains groupes se sont avérés être inadaptés. En l'absence d'un cadre politique officiel permettant de débattre sur le sujet, les partenaires se réunissent dans le cadre du Groupe de coordination des partenaires

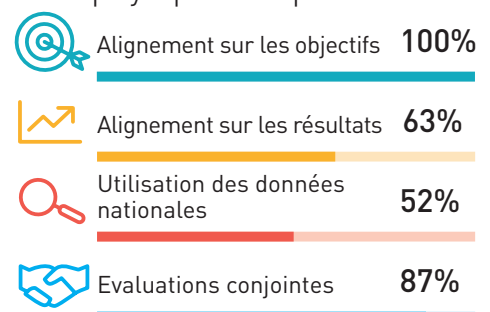
afin de coordonner leurs interventions et de participer au bon fonctionnement du FPD sur le plan national. Le fait qu'il n'existe pas de stratégie nationale ou de politiques spécifiques en matière de FPD a également posé problème. Nombreux sont toutefois ceux qui plaident en faveur de la mise en place par les autorités d'un cadre politique officiel homogène en faveur des échanges liés au FPD et aux politiques permettant de contribuer à la gestion de ce financement. Une division technique d'appui à la coordination – soit une plateforme de gestion de l'information en ligne consacrée au FPD et pour la coopération en matière de développement et l'investissement privé – est opérationnelle depuis 2008 et des groupes de travail sectoriels et thématiques inclusifs apportent tout leur soutien au processus de coordination du FPD. Cependant, les recommandations formulées en 2013 à l'issue de l'évaluation de la Plateforme de gestion de l'aide des investissements (PGAI), visant à l'améliorer et à la rendre plus utile en matière de gestion du FPD, n'ont pas été appliquées.

## 3. Appropriation nationale

### Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

La République démocratique du Congo dispose d'un cadre de résultats national et contribue à la Communauté de pratique africaine (AfCoP) dans le cadre de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, thème pour lequel la RDC fait figure de représentant national. L'ensemble des partenaires alignent leurs interventions sur les objectifs fixés pour le pays sur le plan national ou sectoriel. Cependant, exception faite de la Chine, de la Suède, des Pays-

Bas et de la Suisse, qui n'ont pas fourni de données, les autres partenaires utilisent le système de suivi et évaluation à hauteur de 52 % et les indicateurs de résultats nationaux à 63 %. Les meilleures performances sont celles de la Belgique, tandis que les États-Unis déclarent ne pas utiliser les systèmes en question. S'agissant des évaluations, sur les 95 % de projets qui en prévoient une, 87 % devraient la mener en collaboration avec des partenaires gouvernementaux.

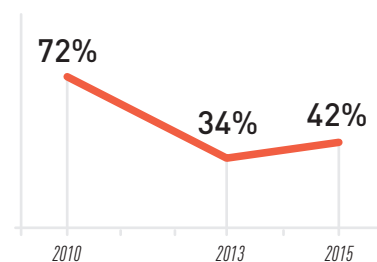


## Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

L'enquête initiale avait révélé que seulement 34 % du FPD est inscrit au budget de l'État, alors que la cible de cet indicateur est fixée à 86 %. Cela a conduit le gouvernement et ses partenaires à redoubler d'efforts pour enregistrer l'ensemble du FPD au titre du budget de l'État. Bien que l'enquête de 2015 n'ait fait état d'aucune coopération au budget (taux 0 %), de plus amples vérifications ont révélé que, selon 42 % des partenaires, les versements avaient bien été enregistrés

au budget, pour un total équivalent à 35 488 275 US\$ en valeur nominale. Les progrès accomplis en ce qui concerne la réforme des finances publiques, qui ont apporté davantage de transparence, sont à l'origine de cette évolution favorable. Certains partenaires préfèrent toutefois la coopération directe, qui leur apporte davantage de visibilité par rapport au FPD. Par ailleurs, ces partenaires ne partagent pas toujours les données relatives à leurs interventions directes.

### Pourcentage au budget



## Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Comparé aux résultats de 2013, qui étaient nuls dans tous les domaines, l'enquête indique que dans l'ensemble, 42 % des partenaires au développement ont eu recours aux systèmes nationaux en 2015, l'objectif ayant été fixé à 48 %. Ces bons résultats sont imputables aux réformes menées ces dernières années. Les progrès se vérifient dans tous les domaines, sauf en ce qui concerne l'utilisation des procédures budgétaires (seulement 5 %). La

plupart des partenaires (la Banque mondiale, l'Allemagne, la Belgique, le Japon, le PNUD) se sont efforcés d'avoir recours aux procédures de déclaration, d'audit et de passation des marchés dans le cadre des projets d'aide au secteur public. La Banque africaine de développement a réduit son soutien en faveur des systèmes de passation des marchés. L'indice EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales) se maintient à

3, ce qui laisse une certaine marge pour améliorer la gestion des finances publiques tout en encourageant les partenaires à avoir recours aux systèmes nationaux de façon plus systématique. En revanche, aucun progrès réel n'a été enregistré en matière de déliement du FPD puisque cet indicateur n'a progressé que d'un point depuis 2013 pour s'établir à 78 % en 2015.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	5% ▲	56% ▲	56% ▲	52% ▲		
INDICATEURS 9A ET 10.					3 ▶	78% ▲

\* Evaluation des politiques et institutions nationales

## 4. Partenariats inclusifs pour le développement

### Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Les groupes thématiques au sein desquels sont regroupés les ministères sectoriels, les organisations de la société civile (OSC), les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les partenaires au développement constituent des cadres inclusifs idéaux pour favoriser les échanges au sujet des politiques. Ces groupes permettent au moyen de rencontres consacrées à l'efficacité du FPD de préserver le consensus sur les politiques de développement de la RDC. Aucune loi ne garantit l'accès des OSC aux informations, mais celles-ci sont accessibles à tous par le biais des sites Internet du gouvernement. Le Ministère du budget, par exemple, permet aux organisations non gouvernementales (ONG) qui s'intéressent aux questions liées au budget de recueillir des

données sur son site Internet et de prendre part à des débats ouverts sur les procédures budgétaires. Il en va de même pour les OSC féministes, qui sont invitées par le Ministère de l'égalité des sexes à s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et à se faire les porte-parole des préoccupations des femmes auprès du gouvernement et du parlement. Des examens périodiques des programmes sont menés conjointement par le gouvernement, les partenaires au développement et les OSC. Par ailleurs, les OSC ont mis sur pied des mécanismes interactifs, tels que l'observatoire des dépenses publiques, qui permettent d'assurer un contrôle de l'exécution du budget et de garantir la transparence des dépenses publiques. Les OSC se coordonnent

entre elles au moyen de structures thématiques comme « Femmes congolaises », fondée en 2013 en tant que structure fédérale pour assurer la liaison entre les OSC et le gouvernement et ses partenaires. Le 13 mars 2013, la RDC a adopté les Principes d'Istanbul pour l'efficacité de la contribution des OSCs. Depuis lors, des consultations ont aussi été menées avec les homologues d'autres pays tels que le Gabon et la République centrafricaine. S'agissant du secteur privé, le gouvernement a initié des réformes visant à améliorer le climat des affaires et à faciliter la création d'entreprise. Le secteur privé s'est montré fermement déterminé à nouer des échanges et compte dans le pays un certain nombre de fleurons à même de les mener à bien de façon constructive et créative.

### Indicateur 8. Égalité homme-femme

Il n'a pas été fait mention dans les enquêtes de 2010 et 2013 d'une quelconque politique en faveur de l'égalité entre les sexes en RDC. En revanche, les informations fournies en réponse aux questions de suivi révèlent qu'un communiqué officiel a bien été publié concernant l'égalité des sexes et

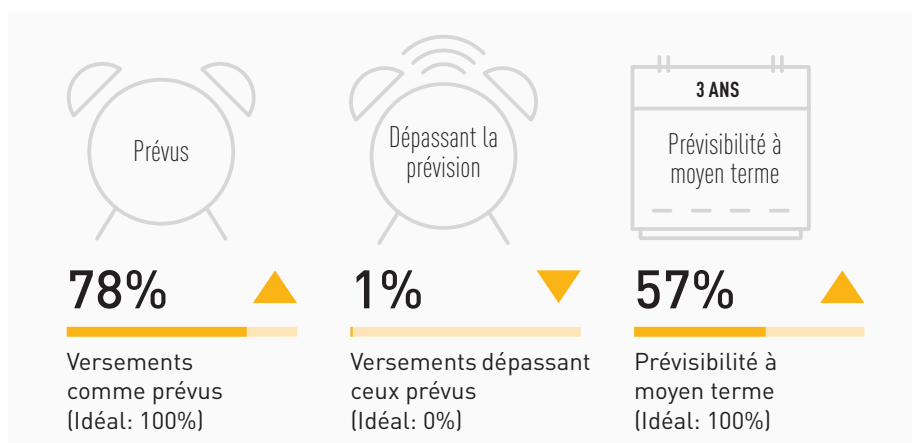
l'autonomisation des femmes et que cette question fait l'objet d'un suivi systématique de la part d'une cellule spéciale du gouvernement. Il est prévu que la budgétisation sexospécifique relève du contrôle du parlement et que des indicateurs sexodifférenciés servent de références aux décisions relatives aux

dotations budgétaires. S'agissant de l'égalité des sexes, la stratégie de prise en compte du genre dans le processus budgétaire n'a pas encore produit les effets escomptés, et ce malgré l'intégration de la parité dans la constitution.

## 5. *Transparence et redevabilité*

### Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Les chiffres concernant l'année 2015 indiquent que la prévisibilité annuelle de la coopération au développement a reculé de 5 points par rapport à 2013, passant ainsi de 83 % à 78 %. Les États Unis, le Canada, les Pays-Bas et le FIDA affichent pour leur part des taux de 100 %. Pour ce qui est de la prévisibilité à trois ans, une nette amélioration s'observe puisque celle-ci est passée de 35 % en 2013 à 57 % en 2015. Il s'agit là d'une moyenne basée sur les taux respectifs de 85 %, 43 % et 43 % pour les années 2016, 2017 et 2018. L'Allemagne, le Japon et le FIDA ne mentionnent pas d'engagement pour les années suivantes, et la BAD, le Canada et les États Unis ne sont quant à eux pas en mesure de proposer une visibilité supérieure à un an.



### Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

La RDC n'a pas pour l'heure mis au point de politique de FPD en la matière, mais le pays a participé aux enquêtes de redevabilité mutuelle de 2013-2014 et de 2015-2016. Les groupes de travail sectoriels et thématiques ainsi que le Système de gestion de l'information sur l'aide, tous liés entre eux sur le plan technique, devraient permettre de promouvoir la redevabilité mutuelle, mais la façon dont fonctionnent ces mécanismes

ne donne toujours pas satisfaction et fait donc actuellement l'objet d'une réévaluation. Le deuxième Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2) a donné lieu à un consensus suite à l'examen du Programme d'actions prioritaires visant à favoriser l'échange d'informations et l'évaluation mutuelle entre le gouvernement, les partenaires au développement et les acteurs non étatiques. Le pays prépare

actuellement son Plan national stratégique de développement (PNSD) sous la forme d'un cadre regroupant toutes les interventions du gouvernement et des partenaires au développement. Le PNSD devrait permettre d'établir un ensemble d'indicateurs relatifs à l'évaluation mutuelle. La RDC est membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), dont le pays a été l'un des précurseurs.

## *Priorités nationales pour l'avenir*

“

Cette seconde enquête a concerné 18 partenaires au développement avec 81 projets de plus de 1 million US\$, près de 60 organisations de la société civile (six par province), ainsi que des représentants du secteur privé.

Si la RDC a accompli des progrès en matière de reconnaissance mutuelle et d'autonomisation des femmes, d'importants efforts doivent être fournis en matière d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés, de prévisibilité de l'aide à moyen terme et d'inscription de l'aide au budget national. En ce sens, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

#### **Pour le gouvernement :**

- Établir un bilan en matière de soutien des partenaires et remodeler le système de collecte des données
- Finaliser le document d'orientation sur le financement public du développement ainsi que la loi sur la coordination de l'aide en RDC afin de garantir une contribution efficace des partenariats à la politique de résultats
- Assurer une meilleure coordination de l'aide ainsi que la mutualisation des objectifs financiers des partenaires en vue de leur intégration au budget national
- Établir la version définitive du Plan national stratégique de développement et favoriser l'appropriation nationale du New Deal
- Poursuivre les efforts de pacification du pays et faire en sorte que les élections puissent se tenir en 2016

#### **Pour les partenaires au développement, dont les OSC :**

- Veiller à la prévisibilité de l'aide, tout particulièrement à moyen terme
- Mettre en place des programmes permettant de renforcer les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés

”

**Herman Kakule Mukululuki, Coordonnateur national  
Ministère de la planification, Gouvernement de la République démocratique du Congo**

**Clause de non-responsabilité** Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.